

L'AGRICULTEUR

Saint-Boniface, Manitoba, 15 Mars 1890.

L'AGRICULTEUR,

Redige en collaboration.

ST. BONIFACE, 15 MARS 1890.

UNE OFFRE LIBÉRALE.

On demande des agents d'abonnements à notre journal dans toutes les paroisses; commission de 25 pour cent. S'adresser aux Bureaux de L'AGRICULTEUR, porte voisine de l'hotel Beauregard Saint Boniface.

LA LOI DE L'ÉDUCATION.

La loi des écoles du procureur-général Martin a subi sa seconde lecture jeudi matin à une heure. La discussion a duré plus de huit jours. Il ne fait plus de doute maintenant que la législature adoptera définitivement cette loi. Les modifications que l'on pourra faire au bill, en comité général, ne nous affecteront guère, car la majorité Anglaise a prouvé par ses discours que tout ce grand déploiement de dévouement pour les intérêts de l'éducation n'est que le masque dont elle s'affuble pour cacher son fanatisme anti-catholique et anti-français.

Le fanatisme, voilà le mot, rien que cela dicte la conduite de la législature. Les sommités couvrent cette plaie sous de beaux dehors, ils parlent des catholiques en termes polis et affectueux mêmes c'est pour leur plus grand bien qu'ils légifèrent : à part quelques endroits de leurs discours où percent les oreilles de l'âne, nous sommes des amis chers dont l'intérêt est leur plus grande sollicitude. Mais quand nous en arrivons à la menue valetaille du parti, les Harrower, Thomson (Emerson et Norfolk) Dickson, Smart, Lawrence, là nous voyons les instructions pures de toute falsification des ministérialistes ; les idées

que l'on se communique dans l'intimité du caucus.

Tous ceux qui ont suivi la discussion sans parti pris, admettent que le gouvernement a fait piètre défense de sa politique. Le procureur général reconnaît lui-même que son bill est inconstitutionnel. Nous ne sommes pas surpris de cela, c'est sa nature à lui de casser quelque chose, il ne vivrait pas sans ce petit amusement. Et quand à M. Smart, s'il avait quelque poids intellectuel il ne serait pas l'alter ego du procureur général. Cette association est une des plus belles illustrations que nous ayons jamais vues de la fable du renard et du bouc ; M. Martin est à descendre son compère dans un puits d'où il ne remontera pas pour l'éternité, nous en avons peur. Et M. Martin rit.

Le premier ministre a gardé un silence prudent avec l'hon. M. McMillan et l'on dit que le secrétaire provincial ne peut rompre le sien ni pour or ni pour argent, pour lui surtout, le silence est d'or.

M. Isaac Campbell, de Winnipeg sud a joué un bien triste rôle pour un avocat de son renom. Lui, considéré jusqu'à ce jour comme le type de l'honnêteté de l'indépendance, est venu salir son talent à la défense d'une cause qu'il savait mauvaise, car enfin, le premier point à considérer c'est la constitution ; si ce bill est inconstitutionnel le devoir de tout député qui comprend ce devoir est de voter contre. Personne n'a même tenté d'affirmer que ce bill était *intra vires*.

L'hon. M. Prondergast a prouvé clairement que la législature empiétait un terrain défendu. Inutilement pour cette majorité il a prouvé, nos droits et nos privilèges ; à ses arguments irréfutables le fanatisme répondait : le français doit disparaître !

Nous avons suivi, admiré et applaudi les efforts de nos compatriotes de la députation, et nous leur en tiendrons compte.

M. Prondergast dans un discours de

plus de sept heures et demie a traité la question sous tous ses aspects. Personne n'a pu réfuter son argumentation. M. Wood lui aussi a très bien traité la question à notre point de vue. Mais sa défection avec tous les anglais de l'opposition, lors du vote, nous prouvent jusqu'à quel point nous pouvons compter sur eux.

M. Roblin était absent, mais croyons-nous, de tous les anglais de la chambre seul il possède une nature assez généreuse assez chevaleresque pour nous justifier de croire qu'il aurait voté contre un bill qu'il a combattu.

A part M. Prondergast dont le discours au dire de tous est un modèle d'éloquence parlementaire, M. A. F. Martin a parlé pendant plus de neuf heures, qualifiant ses adversaires comme ils le méritaient et exposant surtout leur mauvaise foi et leur bêtise.

Nous devons féliciter les nôtres de l'attitude digne qu'ils ont prise en cette occasion.

Comme l'a fait remarquer M. Prondergast le dernier mot de cette question n'est pas pour se dire ici à Manitoba. Forts de nos droits, nous porterons nos griefs jusqu'au pied du trône s'il le faut. Mais point ne sera besoin d'aller jusque là.

Cependant l'agitation qui a été soulevée portera ses fruits. Autrefois, tous ici nous étions Manitobains avant tout, aujourd'hui nous sommes deux races distinctes : une majorité qui veut écraser une minorité, et cette minorité ne veut pas se laisser écraser pour la bonne raison qu'elle ne croit pas que la raison du plus fort soit la meilleure.

Nous sommes même plus que deux races, nous sommes deux religions, catholique et protestante.

Pour nous, nous n'oublierons jamais les auteurs de cette persécution. Les noms de ces hommes de rien hier, que le fanatisme seul a fait percer se répètent de foyer en foyer ; et aujourd'hui, il n'y a pas de chaudière si reculée, si humble, qu'elle soit où